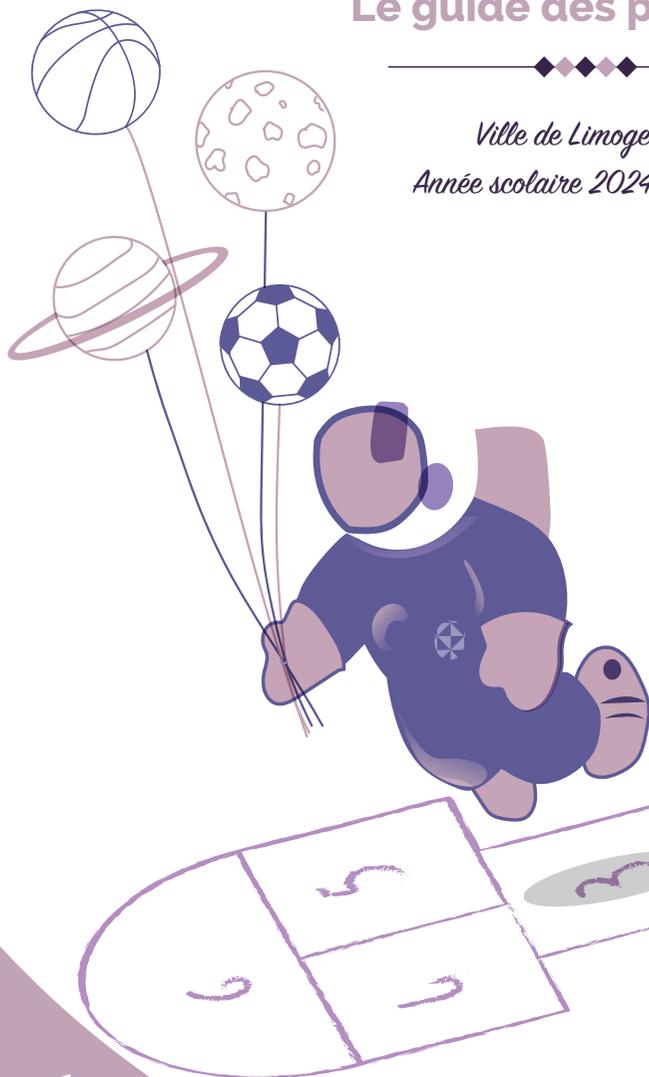


Autour de l'école

Le guide des parents

Ville de Limoges
Année scolaire 2024-2025



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION



-abc

Le mot du maire



Chers parents, nous sommes ravis de vous accueillir dans cette nouvelle édition de notre guide scolaire, spécialement conçu pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire de vos enfants. Ce guide a pour ambition de vous fournir toutes les informations essentielles et de répondre aux questions que vous pourriez vous poser. Vous y trouverez des renseignements pratiques.

La Ville vous accompagne tout au long de l'année dans vos différentes démarches en ligne pour inscrire votre enfant en crèche, à l'école, au restaurant scolaire, en accueil de loisirs à partir du portail jeunesse :

limoges.fr – rubrique « mes démarches en ligne – famille et jeunesse ».

L'objectif de la municipalité est de faciliter et simplifier les démarches administratives des limougeaudois et d'assurer la continuité et la cohérence entre les différents temps de l'enfant et les lieux qu'il fréquente.

Sur le plan éducatif, notre objectif est de continuer à soutenir les enfants dans leurs apprentissages sur les temps périscolaires.

La mise en place d'études renforcées, gratuites, va ainsi permettre, dès le mois de novembre 2024, d'accompagner des enfants de CP et Cm2 pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées dans les matières telles que le français, les mathématiques.

Concernant les loisirs, j'ai le plaisir d'annoncer l'ouverture d'un nouvel ALSH, qui va remplacer celui de l'école Léon-Blum, et qui se situera dans l'espace Robert-Hébras, 48 rue Bernart-de-Ventadour.

Il va accueillir les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires. Un nouveau lieu, dans un cadre agréable, qui va permettre la pratique d'activités renouvelées.

Par ailleurs, les travaux de l'Unité de production centrale (UPC de Beaublanc) vont se terminer en fin d'année 2024, pour une ouverture en janvier 2025. Cette unité va pouvoir desservir 7 restaurants satellites dans un premier temps, puis des nouveaux, au fur et à mesure de leur aménagement, l'objectif étant qu'un maximum d'enfants puissent déjeuner sur le site de leur école.

Bonne lecture et excellente année scolaire à tous.

Émile Roger Lombertie
Maire de Limoges



Sommaire

- 06 —◆◆◆◆ Le projet éducatif de la Ville de Limoges
- 07 —◆◆◆◆ La semaine à l'école
 - 07 ● L'agenda de la semaine
 - 08 ● Les inscriptions et les réservations sur le portail jeunesse
 - 10 ● La restauration
 - 12 ● Les activités périscolaires
 - 13 ● L'accompagnement éducatif
- 14 —◆◆◆◆ L'espace numérique de travail
- 16 —◆◆◆◆ Le mercredi accueils de loisirs
- 17 —◆◆◆◆ Le mercredi accompagnement éducatif
- 18 —◆◆◆◆ Les tarifs
- 20 —◆◆◆◆ Les vacances scolaires, accueils de loisirs
- 22 —◆◆◆◆ Le plan des écoles
- 23 —◆◆◆◆ Restaurants scolaires
- 24 —◆◆◆◆ Écoles maternelles
- 26 —◆◆◆◆ Écoles élémentaires
- 28 —◆◆◆◆ Les accueils de loisirs des centres sociaux municipaux
- 29 —◆◆◆◆ La fenêtre s'ouvre sur...
 - 30 ● La culture
 - 32 ● Les sports
 - 34 ● La citoyenneté
- 36 —◆◆◆◆ Les contacts utiles
- 37 —◆◆◆◆ Référents périscolaires
- 38 —◆◆◆◆ Le memento pratique de paiement
- 44 —◆◆◆◆ Le calendrier scolaire

Le projet éducatif *de Limoges*

Le projet éducatif de Limoges assure la cohérence éducative des différents temps de l'enfant et du jeune, de 0 à 18 ans. Il organise la continuité éducative dans les écoles publiques de la commune, avec une offre de services périscolaires (3-11 ans), chaque jour de classe, à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15. Il propose une offre d'accueil pour les jeunes enfants (0-3 ans) et une offre éducative extrascolaire (3-17 ans).

Le projet éducatif de Limoges formalise la politique éducative de la Ville de Limoges et de ses partenaires (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, associations d'éducation populaire) et coordonne de nombreux dispositifs éducatifs à l'attention des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

À l'automne dernier, les enfants, les parents et les professionnels intervenants dans les écoles et les accueils de loisirs (enseignants, animateurs, ATSEM, agents d'entretien, agents de restauration, etc.) ont pu exprimer leurs avis et faire part de leurs besoins dans le cadre d'une démarche participative.

Le projet, qui a été renouvelé en juin dernier pour trois nouvelles années scolaires de 2024 à 2027, est construit sur cinq intentions éducatives :

- favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des jeunes et préparer les citoyens de demain (éducation et citoyenneté);
- accompagner le développement, l'éducation et la socialisation des jeunes enfants (petite enfance);
- favoriser l'intégration sociale des enfants et des jeunes, veiller à la qualité du climat scolaire, prévenir les risques de rupture et accompagner les jeunes en situation de décrochage (solidarité, intégration et prévention);
- assurer le bien-être des enfants et des jeunes en favorisant leur épanouissement, leur respect et leur individualité (santé, bien-être, épanouissement, protection et environnement);
- favoriser l'accès à la culture, au patrimoine, aux loisirs et au sport, développer l'ouverture internationale, former aux outils numériques (culture, international, loisirs, numérique et sport).



La semaine à l'école

Legenda de la semaine

Horaires	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30					
de 8h30 à 8h45*	Accueil du matin		Accueil de loisirs garderie du matin	Accueil du matin	
	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
de 11h30 à 12h00*	Pause méridienne	Restauration scolaire	Horaires de mi-journée : Départs et arrivées de 13h30 à 14 h	Pause méridienne	Restauration scolaire
		Pause méridienne		Restauration scolaire	
de 13h25 à 14h00*	Classe		Accueil de loisirs	Classe	
de 16h30 à 16h45*	Récréation			Récréation	
18h15	Activités récréatives ou études surveillées pour les élémentaires**			Activités récréatives ou études surveillées pour les élémentaires**	

* horaires différents selon l'école, voir pages 24 à 27

** pour les élémentaires trois options pour les familles :

- l'étude gratuite de 45 minutes, débutant à la fin de la récréation ;
- l'étude gratuite de 45 minutes, suivie d'une garderie payante pouvant aller jusqu'à 18h15 ;
- la garderie payante dès la fin de la récréation.

La semaine à l'école

Les inscriptions et les réservations

Pour une première entrée à l'école ou un changement de lieu scolaire (sous condition), il convient de compléter le dossier d'inscription en ligne : limoges.fr – rubrique « mes démarches ». Un dossier papier peut également être retiré à la Direction de la jeunesse (5 rue J.-P.-Timbaud) ou dans les antennes-mairie. En cas de nouvelle demande, la fiche sanitaire (à télécharger sur le site de la Ville : [mes démarches/portail jeunesse](http://mes.demarches/portail.jeunesse)) doit être impérativement mise à jour et accompagnée des pièces obligatoires. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ont accès, sur réservation, aux garderies gérées par la Ville, à l'étude et à la restauration scolaire. Les réservations s'effectuent à partir du portail jeunesse.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

(À fournir auprès des directeurs d'écoles).
Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP), coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole (ROR), haemophilus influenza de type B, hépatite B, pneumocoque, méningocoque. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) est obligatoire. Ce vaccin, ainsi que ceux contre la rubéole, la rougeole, les oreillons et la coqueluche, peuvent être réalisés gratuitement au Centre de vaccinations municipal, 2 rue Félix-Éboué (tél. : 05 55 44 49 00 les mercredis de 9 h à 11 h sans rendez-vous).

LE PORTAIL JEUNESSE

Il permet d'inscrire un enfant à l'école, réserver ou annuler des repas, des journées en accueils de loisirs, de consulter et de payer les factures. Chaque parent peut être titulaire d'un compte citoyen.



L'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE DES FAMILLES

Pour les familles rencontrant des difficultés dans l'utilisation du portail internet, la Ville de Limoges dispose de lieux ressources et de personnels pour les accompagner :

La direction de la jeunesse

- sur rendez-vous du lundi au vendredi
5 rue Jean-Pierre-Timbaud
- par téléphone 05 55 45 86 56, lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les familles peuvent également s'adresser au référent périscolaire si elles rencontrent des difficultés dans leurs réservations (cantine, garderies et études)

Le service inscription scolaire :

05 55 45 61 31 / 05 55 45 86 93
05 55 45 64 51 / 05 55 43 86 94



La semaine à l'école

Les inscriptions et les réservations

Les espaces informatiques des Bfm

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires (il est préférable de prendre contact au préalable)

Bfm centre-ville

du mardi au samedi : 10h-18h
2 place Aimé-Césaire – 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 96 00
bfm@limoges.fr

Bfm Aurence

mardi, jeudi, vendredi, samedi : 13h-18h
mercredi : 10h-18h
29 rue Marcel-Vardelle - 87000 Limoges
Tél. 05 55 05 02 85
bfm.aurence@limoges.fr

Bfm Beaubreuil

mardi, jeudi, vendredi, samedi : 13h-18h
mercredi : 10h-18h
place de Beaubreuil - 87100 Limoges
Tél. 05 55 35 00 60
bfm.beaubreuil@limoges.fr

Bfm La Bastide

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
45 rue Georges-Braque - 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 20
bfm.bastide@limoges.fr

Bfm Landouge

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
rue Jacques-Brel – 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 16
bfm.bastide@limoges.fr

Bfm Le Vigenal

du mardi au vendredi : 14h-18h
samedi : 10h-13h
rue du Docteur-Jacquet - 87000 Limoges
Tél. 05 55 45 85 15
bfm.vigenal@limoges.fr

Les antennes-mairie et mairies annexes

Accompagnement sur les démarches administratives et scolaires

Limoges sud-Romanet : 48 rue Bernart-de-Ventadour - Tél. 05 55 45 86 10

Limoges Grand Centre : 19 place de la République - Tél. 05 55 45 86 20

Limoges est-Le Vigenal-La Bastide : Place de l'Europe - Tél. 05 55 45 86 25

Limoges nord-Beaubreuil : 6 allée Marcel-Proust - Tél. 05 55 45 86 30

Val de l'Aurence-Roussillon : 5 rue du Maréchal-Juin - Tél. 05 55 45 86 33

Baune-les-Mines : 154 avenue Georges-Guingouin - Tél. 05 55 36 81 89

Landouge : 3 rue du Mas-Bilier
Tél. 05 55 50 76 76

Les centres sociaux

Le centre social de La Bastide :

32 rue Camille-Pissarro
accompagnement sur les démarches en ligne
Tél. 05 55 38 36 02

Le centre social de Beaubreuil :

32 allée Marcel-Proust
accompagnement sur les démarches en ligne
Tél. 05 55 45 64 54

La semaine à l'école

La restauration

ORGANISATION - ENCADREMENT

Le temps de restauration comprend l'encadrement des enfants sur la durée de l'interclasse : la prise du repas, les temps de jeux et de récréation, ainsi que le transport le cas échéant.

Les repas sont organisés en deux services d'une durée approximative de quarante minutes. Les enfants de maternelles et les plus jeunes d'élémentaires déjeunent au premier service. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un référent et d'animateurs. Les enfants de maternelles bénéficient de l'accompagnement d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) durant le temps du repas.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

Les diététiciennes et les chefs de cuisine veillent à l'équilibre alimentaire et à la qualité des menus qui sont élaborés en :

- respectant les recommandations du Plan National Nutrition Santé
- privilégiant les produits frais de saison et un approvisionnement bio et local, ainsi : 71% des approvisionnements sont des produits frais, 35% des approvisionnements sont de qualité et durable dont 15% de Bio (loi Egalim), 100% de la viande est d'origine française, le bœuf est de race Limousine certifiée.

La Ville de Limoges fait le choix d'appliquer des modes de préparations traditionnels. Les repas sont cuisinés chaque matin et servis directement aux enfants le jour-même dans 15 restaurants, sur les 23 en fonctionnement. Les autres sites (Beaublanc, La Bastide, Montmailler, Madoumier, Raoul-Dautry, Aristide-Beslais, René-Blanchot et

Jules-Ferry) bénéficient des repas préparés à l'avance par l'unité de production de Beaublanc et livrés en liaison froide. Les plats sont remis en température sur place le jour de leur consommation.

Depuis septembre 2023, l'unité de production culinaire de Beaublanc est fermée pour travaux, la préparation des repas est répartie entre les restaurants Roussillon, Jean-Le-Bail et Jean-Montalat, avec livraison en liaison froide ou chaude. Les sites de La Bastide et Montmailler fonctionnent, pendant la durée des travaux, comme des restaurants traditionnels. L'unité de production culinaire de Beaublanc rouvrira ses portes début 2025, avec une capacité de production de 4 500 repas/jour. L'ouverture d'un restaurant satellite est prévue chaque année, ce qui permettra progressivement de ne plus déplacer d'enfants en bus pour déjeuner.

Limoges, Ville santé citoyenne et Ville active du Programme National Nutrition Santé a réduit, dans les repas, la quantité de sel et amélioré l'utilisation des matières grasses.

Les restaurants scolaires proposent une fois par semaine un menu sans viande et sans poisson incluant des alternatives à base de protéines végétales.

La Ville s'est engagée à ne plus servir les repas dans des contenants en copolyester. Elle privilégie par ailleurs l'utilisation de gourdes en aluminium dans les accueils de loisirs.



La semaine à l'école

La restauration

« LAIT ET FRUITS À L'ÉCOLE »

Cette opération, qui a pour objectif de promouvoir des habitudes alimentaires plus saines, vise à augmenter la distribution, pendant le déjeuner, de fruits, légumes et produits laitiers sous signe de qualité (Bio, IGP, AOP...).

« PETIT DÉJEUNER À L'ÉCOLE »

Ce dispositif vise à offrir un petit déjeuner équilibré une fois par semaine aux élèves de maternelles et d'élémentaires dans les écoles issues des quartiers prioritaires. Il est principalement financé par Le ministère de l'Éducation nationale et déployé par la Ville. En 2023-2024, 22 écoles et plus de 2 600 élèves ont pu bénéficier du dispositif.

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire est engagée depuis plusieurs années. Elle comporte un certain nombre d'actions parmi lesquelles l'adaptation des menus au goût des enfants et à leur appétit, l'amélioration de la qualité des produits proposés (produits frais, préparations « maison ») et l'installation de tables de tri mobiles dans 2 restaurants scolaires. Des dons sont également réalisés auprès des associations.

MENUS

Les menus sont affichés dans les écoles et mis en ligne sur le portail Jeunesse et le site internet de la Ville tous les 15 jours.

ALLERGIES ET AUTRES TROUBLES ALIMENTAIRES

Les allergies et autres troubles alimentaires sont pris en charge dans le cadre d'un Projet d'accueil individualisé (PAI). Le directeur d'école organise au sein de l'école, une réunion de finalisation du PAI, à laquelle participent les parents, le médecin scolaire et un représentant du service de restauration. Le mode de restauration est à cette occasion déterminé : éviction de l'allergène assuré par le personnel du restaurant ou panier-repas confectionné par les parents et déposé chaque jour au restaurant fréquenté par l'enfant.

RÉSERVATION DES REPAS

Le service de restauration est proposé à tous les enfants scolarisés. L'accès à ce service est conditionné à la présence de l'enfant à l'école le matin. La fréquentation de la restauration scolaire est soumise à une réservation préalable sur l'espace personnel du Portail Jeunesse ou auprès de la Direction jeunesse.

Les repas doivent être réservés. Les réservations peuvent être formulées à tout moment et au plus tard le matin-même jusqu'à 9 heures, depuis le portail de la jeunesse de la Ville de Limoges : limoges.fr « mes démarches » ou directement auprès du référent périscolaire en complétant un calendrier de réservation pour l'année scolaire.

La semaine à l'école

Les activités périscolaires

ACCUEIL DU MATIN, INTERCLASSE ET GARDERIE AVEC ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

À la demande des parents, un accueil des enfants le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 8h30 est organisé pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et familiale.

Les enfants inscrits à la restauration scolaire sont pris en charge dès la fin de la classe. L'interclasse comprend un temps de récréation et un temps de repas. Les enfants peuvent être transportés en bus ou à pied lorsque le groupe scolaire est dépourvu de restauration sur place.

Une garderie est organisée le soir après le quart d'heure de récréation jusqu'à 18h15, au cours de laquelle des activités récréatives sont proposées aux enfants. Les familles peuvent récupérer leurs enfants à tout moment. Ce service est payant (cf. tarifs - page 18) et doit faire l'objet d'une réservation.

ÉTUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée gratuite d'une durée de 45 minutes, est organisée après le quart d'heure de récréation pour les enfants des écoles élémentaires.

L'étude est encadrée par des enseignants volontaires employés par la Ville ou par des animateurs. Ce service permet aux enfants de relire et d'apprendre leurs leçons. Afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de l'étude, les enfants inscrits ne peuvent pas être récupérés avant la fin de celle-ci. Ce service est gratuit et doit faire l'objet

d'une réservation. À défaut, l'enfant est « pointé » en garderie payante.

Au-delà du temps d'étude gratuit, les enfants peuvent être accueillis en garderie payante jusqu'à 18h15.

ÉTUDE RENFORCÉE

Une étude renforcée en français et en mathématiques est proposée, à titre expérimental, aux enfants des classes de CP et de CM2 qui ont des difficultés scolaires et sont orientés par leur enseignant. Elle est assurée par un professeur des écoles volontaire auprès d'un groupe de douze enfants au maximum dans les écoles qui ne bénéficient pas des actions éducatives additionnelles de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

À l'entrée à l'école élémentaire, en classe de CP, elle a comme objectifs d'accompagner les enfants à l'acquisition des savoirs fondamentaux et développer leur confiance en eux. Dans la perspective d'entrer dans l'enseignement secondaire, elle vise à développer la maîtrise des savoirs fondamentaux des enfants de CM2 et à renforcer leur autonomie.

L'organisation de l'étude renforcée sera expérimentée pendant l'année scolaire 2024-2025 avec le concours de l'Union européenne au titre du Fonds social européen (FSE).

ÉTUDES DIRIGÉES

Afin de renforcer l'accompagnement des enfants scolarisés en classe de cours préparatoire (CP), des études dirigées sont



La semaine à l'école

L'accompagnement éducatif

mis en place sur les 4 écoles situées hors réseau d'éducation prioritaire, ne bénéficiant pas de classes dédoublées : Léon-Blum, Bellevue, Victor-Hugo et Bénédictins.

L'animation de cette action est réalisée par un binôme constitué d'un enseignant et d'un étudiant de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Enseignement (INSPE) ou en sciences de l'éducation tous les soirs de 16h45 à 17h45 avec un groupe de 12 élèves maximum.

Elles permettent à l'enfant en classe de CP de revoir les apprentissages fondamentaux abordés par les enseignants en priorisant les activités de lecture et d'écriture, dans un cadre propice et favorable à un accompagnement plus personnalisé.

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Il s'agit d'actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles et de soutien à la parentalité. Ces actions sont pilotées par la Caisse d'allocations familiales et cofinancées par la Ville de Limoges. L'objectif est de proposer des activités favorisant la réussite scolaire des enfants. Les structures associatives ou municipales en assurent la mise en œuvre soit dans leurs locaux, soit dans l'enceinte de l'école.

LES SORTIES SCOLAIRES

La Ville de Limoges accompagne les projets des enseignants qui souhaitent organiser les classes de découverte. Elle met à leur

disposition le centre de vacances municipal du Lioran ou participe au financement des projets vers d'autres destinations.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

est un dispositif qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans qui résident ou sont scolarisés dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire (REP) et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Le Programme de Réussite Éducative est porté financièrement par le Centre communal d'action sociale (CCAS) et mis en place par la Direction de la jeunesse. Il est financé par la Ville de Limoges, l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a pour objectif de prévenir les risques de décrochage scolaire par une prise en charge personnalisée, et ce, dès la maternelle. Il se déroule en dehors du temps scolaire et les activités proposées sont adaptées aux besoins de chaque enfant.

Il se décline sous trois formes :

- un accompagnement individuel à raison de 2 heures par semaine ;
- des ateliers en groupe restreint, pour les enfants qui présentent une problématique commune repérée par l'équipe enseignante, organisés dans l'enceinte de l'école ou du collège pour une durée d'une heure ;
- des actions spécifiques et collectives qui s'adaptent et évoluent en fonction des besoins. À titre d'exemples, des réunions à thème à destination des parents sont organisées dans certaines écoles, ainsi que des ateliers parents/enfants.

L'espace numérique de travail (ENT)

Tous les élèves des écoles de Limoges bénéficient d'un environnement de travail favorisant les apprentissages du numérique. Un outil pédagogique et de communication *Beneylu School* est déployé dans les écoles de Limoges afin de permettre aux parents, élèves et enseignants d'échanger des informations dans un cadre sécurisé.

Les élèves et les parents peuvent se connecter au portail éducatif <https://ecoles.limoges.fr/ent/>

Les identifiants de connexion peuvent être communiqués par le directeur de l'école.

L'espace numérique de travail Beneylu School est en constante évolution pour proposer de nouvelles applications et simplifier son utilisation.

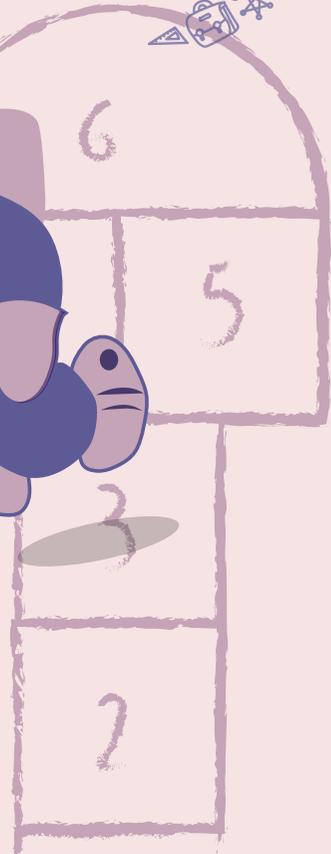
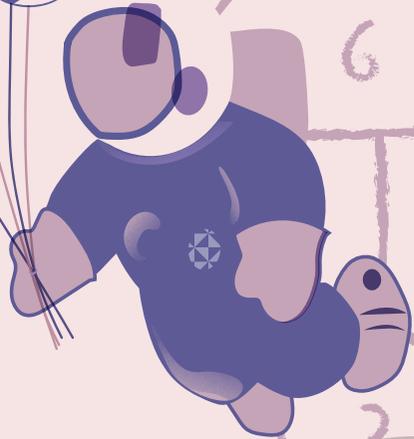
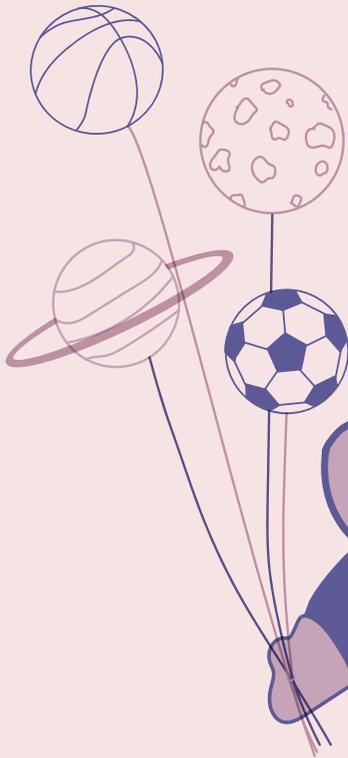
Celui-ci propose :

- un profil personnalisé avec un code de connexion individuel attribué à chaque élève, enseignant et parent ;

- un accès depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone ;
- un cahier de texte numérique ;
- une messagerie sécurisée conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- un blog pour suivre la vie de la classe, de l'école et rédiger des articles ;
- un calendrier pour noter et actualiser son emploi du temps ;
- une médiathèque pour partager et conserver des documents ;
- un carnet de correspondance (coin des parents) pour suivre la vie de l'école et gérer les absences ;
- des tutoriels sur le nouveau centre d'aide ;
- la modernisation des fiches de connexion.

Ce portail éducatif complète les équipements que la Ville met à disposition de toutes ses écoles : environ 1 500 ordinateurs portables avec leurs périphériques et 360 tableaux numériques interactifs (TNI) dans les classes, soit un par classe élémentaire.





Le mercredi

Accueils de loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-12 ANS



Depuis 2018, ces accueils de loisirs ont obtenu le label «Plan mercredi» décerné par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Le label doit être renouvelé

pour trois années scolaires, à partir de septembre 2024.

Cette labellisation vient reconnaître l'intérêt et les moyens que la Ville accorde à l'organisation de ces accueils de loisirs, favorisant ainsi la découverte et les apprentissages en collectivité des enfants et des jeunes âgés de 3 à 12 ans.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à renouveler chaque année scolaire (à partir de mai) : L'inscription ALSH mercredi est valable de septembre à juin. Les inscriptions ALSH vacances et Club Ados sont valables des vacances d'automne jusqu'aux vacances d'été incluses.

Créer un dossier d'inscription EN LIGNE avant de réserver les jours souhaités : 1. Munissez-vous des pièces justificatives dans l'onglet "À télécharger / Documents d'inscription" (fiche sanitaire et droit à l'image à compléter), 2. Depuis votre espace personnel cliquez sur "créer une inscription", 3. Validez votre démarche, 4. Attendre la réception d'un mail de validation. Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement

général des activités.

RÉSERVATION / ANNULATION

Pour réserver, cliquer sur l'onglet "Gérer mes réservations" les mercredis réservation possible jusqu'au lundi de la même semaine. Annulation avant le mercredi de la semaine précédente. Les vacances scolaires, réservation jusqu'à 3 jours avant le premier jour de fréquentation. Annulation maximum 14 jours avant le premier jour de fréquentation.

TROUSSEAU

Prévoir une tenue vestimentaire confortable, adaptée aux conditions climatiques et aux activités prévues (pensez à marquer les vêtements au nom de l'enfant), baskets ou chaussures fermées conseillées, casquette, gourde et crème solaire (selon saison et météo), une tenue de rechange pour les maternelles, doudous et tétines acceptés.

AUTRES INFOS

Informations en ligne sur le PORTAIL JEUNESSE (jeunesse.limoges.fr).
Inscriptions : dans l'onglet "Créer une inscription". Documents d'inscriptions : dans l'onglet "À télécharger" : attestation vaccinale, fiche sanitaire, droit à l'image.
Réservations : dans l'onglet "Gérer mes réservations" programme d'activités : dans l'onglet "Actualités / Programmation des accueils de loisirs" les tarifs : dans l'onglet "Infos pratiques / Tarification" les modalités de règlement : dans l'onglet



Le mercredi

Accueils de loisirs

"Infos pratiques / Modes de paiement"
règlements des activités : dans l'onglet
"À télécharger / Règlement des services
/ Règlements des activités"

Service extrascolaire : 103 avenue
Montjovis - 05 55 45 63 92 - alsh.
sejours@limoges Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi de 8h30 / 12h30
– 13h30 / 17h00 accueil physique
uniquement sur rendez-vous.

HORAIRES D'ACCUEIL

Les accueils de loisirs sont ouverts de 8h30 à 18h15 (18h Club Ados). Une garderie payante est proposée de 7h30 à 8h30. Les mercredis, il est possible de réserver en ½ journée : matin avec repas (7h30-14h00) après-midi (13h30-18h15) Les départs "matin avec repas" et les arrivées "après-midi" se font entre 13h30 et 14h00. En période de vacances scolaires, la réservation est proposée uniquement en journée.

ALSH 3-11 ans	Période d'ouverture	Adresse	Contact
Robert-Hébras	Mercredis / Vacances scolaires sauf Noël	48 rue Bernart-de-Ventadour	06 99 16 87 60 alsh.roberthebras@limoges.fr
Beaublanc	Mercredis / Vacances scolaires	103 avenue Montjovis	06 17 56 05 95 alsh.beaublanc@limoges.fr
Landouge	Mercredis / Vacances scolaires sauf Noël	École élémentaire Landouge 212 rue du Mas-Loge	07 60 01 15 89 alsh.landouge@limoges.fr
Jules-Ferry	Mercredis	École élémentaire Jules-Ferry 15 rue Jules-Ferry	06 18 03 72 50 alsh.julesferry@limoges.fr
Léon-Berland	Mercredis	École élémentaire Léon-Berland 3 place du 63 ^e Régiment d'Infanterie	06 17 53 96 99 alsh.leonberland@limoges.fr

ALSH 11-17 ans	Période d'ouverture	Adresse	Contact
CLUB ADOS	Vacances scolaires sauf Noël	Maison des sports 35 boulevard de Beau-blanc	06 28 03 85 28 alsh.club.ados@limoges.fr

Les tarifs 2024-2025

Les tarifs sont fixés par le conseil municipal et varient en fonction de la valeur du quotient familial (QF) arrêtée par la Caisse d'allocations familiales au moment de l'inscription.

DISPOSITIONS TARIFAIRES COMMUNES

Lorsque l'enfant réside en dehors de la commune de Limoges, le tarif est majoré de 25 %. Les fréquentations de la restauration, des garderies, des accueils de loisirs du mercredi et des vacances, sont soumises à réservation. Toute réservation de repas, de garderie, d'accueil de loisirs donne lieu à facturation. En cas d'absence de réservation, la majoration est de 50 %.

GARDERIE MATIN, MIDI OU SOIR

QF en euros	Tarifs
Moins de 401	0,40 €
De 401 à 549	0,60 €
De 550 à 726	1 €
Plus de 726	1,40 €

RESTAURATION

Les familles peuvent réserver les repas ou les annuler sur internet le jour-même du repas jusqu'à 9h. Tout repas réservé et non annulé est facturé.

QF en euros	Tarifs
Moins de 350	1,00 €
De 350 à 399	1,75 €
De 400 à 449	2,25 €
De 450 à 549	2,90 €
De 550 à 749	3,40 €
De 750 à 949	4,00 €
De 950 à 1 199	4,55 €
Plus de 1 199	5,15 €



Les tarifs 2024-2025

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Les enfants sont accueillis sur réservation à partir de l'espace personnel du portail jeunesse ou directement auprès des directeurs des accueils de loisirs en fonction des places disponibles.

Un service de garderie payant est proposé par la Ville de 7h30 à 8h30

QF en euros	Journée avec repas	Demi-journée sans repas	Matinée avec repas
Moins de 401	11,35 €	6,20 €	7,20 €
De 401 à 726	12,90 €	7,20 €	9,25 €
De 726 à 1 199	15,45 €	8,25 €	11,35 €
Plus de 1 199	18,55 €	9,25 €	13,40 €

Une aide à la famille est attribuée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) sous forme d'un passeport CAF. Son montant pour 2024 est de 6 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 5,60 € pour un QF inférieur ou égal à 726. Pour une demi-journée, ces montants sont respectivement de 3 € et de 2,80 €.

Les tarifs sont majorés de 25 % pour les familles non domiciliées à Limoges (sauf restauration adulte, IME ou autres organismes d'accompagnement spécifique d'enfants).

Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation, excepté pour les temps du soir.

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliqué.



Les vacances scolaires

Accueils de loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) 3-11 ANS

Horaires : 8h30-18h15 (garderie 7h30-8h30)

Les enfants sont accueillis à la journée, après inscription et réservation, dans l'un des 3 accueils de loisirs. L'accueil des enfants le matin et leur départ le soir se fait directement sur site ou sur le point d'accueil rattaché (uniquement pour Landouge) :

- ALSH Beaublanc
- ALSH Landouge ou point d'accueil à Jules-Ferry
- ALSH Robert-Hébras.

Pendant les vacances de Noël, seul l'ALSH de Beaublanc est ouvert (sans transport).



Pourquoi un accueil à la journée pendant les vacances ?

Dans le cadre du Projet éducatif territorial (PEdT), le service extrascolaire met en place des actions visant au respect des rythmes des enfants et favorisant des repères humains, temporels et spatiaux. Les équipes d'animation proposent des activités adaptées à l'âge des enfants. L'accueil à la journée privilégie le respect de leur rythme de vie et favorise la découverte par le sport, la culture, les sorties, dans une ambiance de vacances, joyeuse et conviviale. Tout au long de l'année, des projets de découverte de l'environnement, scientifique, culturel, sportif et multimédia se succèdent contribuant ainsi à l'épanouissement physique et intellectuel des enfants. Des thématiques viennent émailler l'offre de loisirs pour allier pédagogie et imaginaire.

Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50 % est appliqué.

QF en euros	Tarifs journée avec repas
Moins de 401	11,35 €
De 401 à 726	12,90 €
De 726 à 1 199	15,45 €
Plus de 1 199	18,55 €

Tarif transport entre le point d'accueil et l'ALSH, l'aller/retour : 1,55 €



Les vacances scolaires

Accueils de loisirs et séjours

CLUB ADOS 11-17 ANS

Horaires : 8h30-18h

L'accueil pour les 11/17 ans est proposé à la journée ou à la ½ journée sans repas. Le Club ados est un lieu de rencontres, d'échanges, de détente et de loisirs variés. C'est aussi un espace dans lequel les jeunes découvrent des activités de loisirs, créent et réalisent des projets, le tout dans une démarche collective et citoyenne. Il offre l'opportunité d'avoir un accompagnement pour la construction de projets avec l'aide des animateurs. Les activités et les projets sont préparés en concertation avec les jeunes lors des vacances qui précèdent.

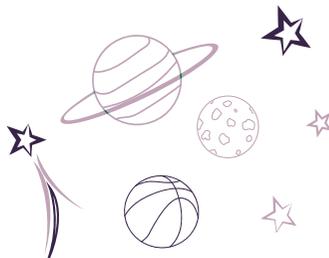
Le programme détaillé est téléchargeable sur le portail jeunesse. Des soirées à thème peuvent être organisées, à l'initiative des jeunes du club ados et sous le contrôle de l'équipe d'animation.

QF en euros	Tarifs journée avec repas	Tarifs demi-journée sans repas
Moins de 401	11,35 €	6,20 €
De 401 à 726	12,90 €	7,20 €
De 726 à 1 199	15,45 €	8,25 €
Plus de 1 199	18,55 €	9,25 €

SÉJOURS DE VACANCES AVEC NUITÉES

QF en euros	Séjours d'HIVER au Lioran 7 jours 7 à 17 ans
Moins de 401	42,50 € par jour
De 401 à 726	45,00 € par jour
Plus de 726	47,50 € par jour

Pour les séjours avec nuitées, une aide est attribuée par la CAF, de 14 € par jour pour un QF inférieur ou égal à 400 et de 11 € pour un QF inférieur ou égal à 726.



Restaurants scolaires

- A** **ARISTIDE-BESLAIS**
207 rue Aristide-Briand
- B** **BEAUBLANC**
103 avenue Montjovis
- C** **BEAUNE-LES-MINES**
rue Clos-de-la-Béchade
- D** **BELLEVUE**
1 allée Rossini
- E** **CLOS-AUGIER**
60 rue du Clos-Augier
- F** **CORGNAC**
27 rue Eusèbe-Bombal
- G** **ÉDOUARD-HERRIOT**
6 rue Édouard-Cholet
- H** **GÉRARD-PHILIPPE**
15 bis allée Marcel-Proust
- I** **JEAN-LE-BAIL**
31 rue Jean-Le-Bail
- J** **JEAN-MONTALAT**
7 rue Jean-Montalat
- K** **JOLIOT-CURIE**
16 rue Joliot-Curie
- L** **JULES-FERRY**
18 rue du Puy-Las-Rodas
- M** **LA BASTIDE**
34 rue Degas
- N** **LANDOUGE**
214 rue du Mas-Loge
- O** **LÉON-BERLAND**
4 place du 63^e RI
- P** **LÉON-BLUM**
2 rue Charles-Bach
- Q** **MARCEL-MADOUMIER**
26 rue Marcel-Masdoumier
- R** **MONTMAILLER**
15 rue Pierre-Leroux
- S** **RAOUL-DAUTRY**
2 allée Fromentin
- T** **RENÉ-BLANCHOT**
32 rue Camille-Pissarro
- U** **ROUSSILLON**
14 rue du Roussillon
- V** **VICTOR-HUGO**
19 rue Domnolet-Lafarge
- W** **VIGENAL**
30 boulevard des Lilas

Écoles maternelles

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

ARISTIDE-BESLAIS 1

207 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 37 30 59

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Aristide-Beslais **A**

DESCARTES 7

83 boulevard du Vignal - 87100

Tél. 05 55 79 58 09

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Vignal **W**

JEAN-MONTALAT 13

11 allée Fabre-d'Églantine - 87280

Tél. 05 55 35 40 57

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Jean-Montalat **J**

BELLEVUE 2

36 rue Charles-Legendre - 87000

Tél. 05 55 32 16 45

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Bellevue **D**

ÉDOUARD-HERRIOT 8

6 rue Édouard-Herriot - 87000

Tél. 05 55 32 14 59

8h30 - 11h45 / 13h35 - 16h35

☰ Édouard-Herriot **G**

JOLIOT-CURIE 15

48 rue Maréchal-Juin - 87100

Tél. 05 55 05 01 73

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

☰ Joliot-Curie **K**

BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000

Tél. 05 55 32 14 71

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Léon-Blum **P**

GÉRARD-PHILIPPE 9

11 allée Marcel-Proust - 87280

Tél. 05 55 35 44 59

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Gérard-Philippe **H**

JULES-FERRY 16

18 rue du Puy-Las-Rodas - 87100

Tél. 05 55 05 01 29

8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45

☰ Jules-Ferry **L**

CONDORCET 4

4 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 05 98 78

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Roussillon **U**

JACQUES-BREL 10

31 avenue de Beaune - 87280

Tél. 05 55 36 78 66

8h45 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Beaune-les-Mines **C**

LA BASTIDE 17

34 rue Degas - 87100

Tél. 05 55 37 10 62

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ La Bastide **N**

CORGNAC 5

27 rue Eusèbe-Bombal - 87100

Tél. 05 55 79 44 24

8h30 - 11h40 / 13h45 - 16h45

☰ Cognac **F**

JEAN-LE-BAIL 11

1bis rue du Maréchal-Foch - 87100

Tél. 05 55 05 02 67

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Jean-Le-Bail **I**

LA BRÉGÈRE 18

41 rue Ambroise-Paré - 87100

Tél. 05 55 37 09 71

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Vignal **V**

DE-CASTELBAJAC (CARNOT) 6

12 boulevard Carnot - 87000

Tél. 05 55 79 43 71

8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45

☰ Bellevue **D**

JEAN-MACÉ 12

14 rue de New-York - 87100

Tél. 05 55 79 37 64

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Beaublanc **B**



Écoles maternelles

LANDOUGE 19

216 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 01 60 43

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Landouge **N**

MARCEL-PROUST 25

94 rue Rhin-et-Danube - 87280

Tél. 05 55 35 44 27

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Gérard-Philippe **H**

RENÉ-BLANCHOT 31

24 rue Pissarro - 87100

Tél. 05 55 37 25 76

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ René-Blanchot **T**

LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100

Tél. 05 55 37 36 66

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Vigenal **W**

MONTJOVIS 26

21 rue de l'Ermitage - 87100

Tél. 05 55 79 43 74

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Cognac **F**

SAINT-LAZARE 32

39 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000

Tél. 05 55 30 42 37

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Victor-Hugo **V**

LÉON-BERLAND 21

5 place du 63^e R.I. - 87100

Tél. 05 55 79 43 39

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Berland **O**

MONTMAILLER 27

8 rue des Anglais - 87000

Tél. 05 55 79 44 06

8h40 - 11h40 / 13h45 - 16h45

☰ Montmailler **R**

VICTOR-CHABOT 33

11 rue Lavoisier - 87000

Tél. 05 55 32 18 94

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Joliot-Curie **K**

LÉON-BLUM 22

6 rue Charles-Bach - 87000

Tél. 05 55 06 07 16

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Blum **P**

ODETTE-COUTY 28

34 rue du Grand-Treuil - 87000

Tél. 05 55 79 43 67

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Beaublanc **B**

VICTOR-HUGO 34

21 rue Domnolet-Lafarge - 87000

Tél. 05 55 06 08 36

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Victor-Hugo **V**

LES HOMÉRIDES 23

10 rue Homère - 87280

Tél. 05 55 35 44 38

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Jean-Montalat **J**

PONT-NEUF 29

10 rue des Carriers - 87000

Tél. 05 55 06 07 52

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Léon-Blum **P**

MARCEL-MADOUMIER 24

28 rue M.-Madoumier - 87100

Tél. 05 55 05 01 81

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Marcel-Madoumier **Q**

RAOUL-DAUTRY 30

2 allée Fromentin - 87000

Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Raoul-Dautry **S**

Écoles élémentaires

L'accueil des enfants est assuré dix minutes avant le début de la classe, par les enseignants de l'école

ARISTIDE-BESLAIS 1

209 rue Aristide-Briand - 87100

Tél. 05 55 37 05 94

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

 Aristide-Beslais **A**

GÉRARD-PHILIPPE 7

17 allée Marcel-Proust - 87280

Tél. 05 55 35 44 63

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

 Gérard-Philippe **H**

JEAN-ZAY 13

53 rue de l'A.E.N. d'Instituteurs - 87000

Tél. 05 55 06 14 96

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

 Victor-Hugo **V**

BELLEVUE 2

5 rue Wagner - 87000

Tél. 05 55 32 18 08

8h30 - 11h30 / 13h50 - 16h35

 Bellevue **D**

HENRI-AIGUEPERSE 8

23 rue Olivier-de-Serres - 87100

Tél. 05 55 79 44 31

8h45 - 12h00 / 14h00 - 16h45

 Cognac **F**

JOLIOT-CURIE 14

54 rue du Maréchal-Juin - 87100

Tél. 05 55 05 01 79

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

 Joliot-Curie **K**

BÉNÉDICTINS 3

3 rue Donzelot - 87000

Tél. 05 55 32 14 84

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

 Léon-Blum **P**

JACQUES-BREL 9

29 avenue de Beaune - 87280

Tél. 05 55 36 80 52

8h45 - 11h45 / 13h35 - 16h35

 Beaune-les-Mines **C**

JULES-FERRY 15

15 rue du Puy-Las-Rodas - 87100

Tél. 05 55 05 01 32

8h30 - 11h55 / 14h10 - 16h45

 Clos-Augier **E**

CONDORCET 4

8 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 50 96 02

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

 Roussillon **U**

JEAN-LE-BAIL 10

25 avenue du Pt V.-Auriol - 87100

Tél. 05 55 05 02 70

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

 Jean-Le-Bail **I**

LA BASTIDE 16

34 rue Degas - 87100

Tél. 05 55 37 10 06

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

 La Bastide **M**

DESCARTES 5

83 boulevard du Vigenal - 87100

Tél. 05 55 79 58 09

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

 Jean-le-Bail **I**

JEAN-MACÉ 11

8 rue de New-York - 87100

Tél. 05 55 79 14 39

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

 Beaublanc **B**

LA BRÉGÈRE 17

110 avenue de Louyat - 87100

Tél. 05 55 37 34 47

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

 Vigenal et La Bastide **W M**

ÉDOUARD-HERRIOT 6

4 rue de l'Hôpital - 87000

Tél. 05 55 32 14 18

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

 Édouard-Herriot **G**

JEAN-MONTALAT 12

9 rue Jean-Montalat - 87280

Tél. 05 55 35 38 61

8h30 - 11h25 / 13h25 - 16h30

 Jean-Montalat **J**



Écoles élémentaires

LANDOUGE 19

212 rue du Mas-Loge - 87100

Tél. 05 55 05 02 75

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Landouge **N**

MARCEL-MADOUMIER 25

26 rue Marcel-Madoumier - 87100

Tél. 05 55 05 00 96

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Marcel-Madoumier **O**

RAOUL-DAUTRY 31

2 allée Fromentin - 87000

Tél. 05 55 32 14 41

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Raoul-Dautry **S**

LE VIGENAL 20

35 avenue Pierre-Traversat - 87100

Tél. 05 55 37 13 54

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Vigenal **W**

MARCEL-PROUST 26

54 avenue de Beaubreuil - 87280

Tél. 05 55 35 44 06

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h35

☰ Gérard-Philippe **H**

RENÉ-BLANCHOT 32

32 rue Pissarro - 87000

Tél. 05 55 37 26 30

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ La Bastide **M**

LÉON-BERLAND 21

3 place du 63° R.I. - 87100

Tél. 05 55 77 58 24

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Berland **O**

MONTJOVIS 27

48 avenue des Ruchoux - 87100

Tél. 05 55 79 43 89

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Jean-le-Bail **I**

ROUSSILLON 33

28 avenue du Roussillon - 87000

Tél. 05 55 05 01 92

8h30 - 11h45 / 13h50 - 16h35

☰ Roussillon **U**

LÉON-BLUM 22

11 avenue Léon-Blum - 87000

Tél. 05 55 06 08 44

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Léon-Blum **P**

MONTMAILLER 28

10 rue des Anglais - 87000

Tél. 05 55 79 44 15

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Montmailler **R**

VICTOR-HUGO 34

15 rue Domnolet-Lafarge - 87000

Tél. 05 55 06 08 37

8h30 - 11h30 / 13h35 - 16h35

☰ Victor-Hugo **V**

LES FEUILLANTS 23

16 rue des Feuillants - 87000

Tél. 05 55 79 43 63

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ J.-Montalat et L.Berland **J O**

ODETTE-COUTY 29

36 rue du Grand-Treuil - 87100

Tél. 05 55 79 44 14

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Gérard-Philippe **H**

LES HOMÉRIDES 24

6 rue Homère - 87280

Tél. 05 55 35 41 06

8h30 - 11h45 / 14h00 - 16h45

☰ Jean-Montalat **J**

PONT-NEUF 30

12 rue des Carriers - 87000

Tél. 05 55 06 08 32

8h30 - 11h30 / 13h45 - 16h45

☰ Léon-Blum **P**

Les accueils de loisirs

des centres sociaux municipaux

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA BASTIDE

Il accueille les enfants de 3 à 10 ans les mercredis et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h et les 11 à 17 ans les mercredis de 13h30 à 17h et durant les vacances scolaires de 8h30 à 17h. L'inscription est obligatoire et s'effectue 3 semaines avant le début de la période. Elle peut être annulée dans un délai de 7 jours avant le début de l'activité. Un service de restauration est proposé. La réservation de la restauration se fait au moment de l'inscription aux activités. Elle est obligatoire.

Pour tout renseignement :
tél. 05 55 37 56 43

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE BEAUBREUIL

Il accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans. Avant toute inscription aux activités proposées, il convient de souscrire une adhésion au centre social de Beaubreuil. Il est ouvert tous les jours de 16h à 18h30,

le mercredi de 13h30 à 18h30 et pendant toutes les vacances scolaires de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30.

Il propose des activités sportives, culturelles, manuelles, autour du numérique... Des projets de séjours sont préparés collectivement et des idées de loisirs ou d'activités sont concrétisées en groupe.

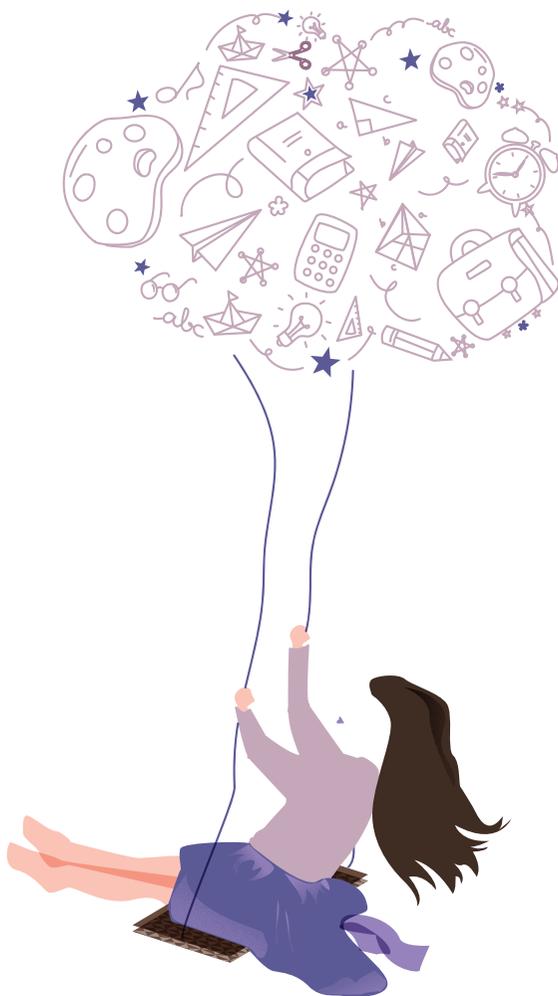
Pour tout renseignement :
tél. 05 55 45 64 84

LES TARIFS 2024-2025

Ils varient de 1,40 € à 7,80 € par journée en fonction du quotient familial et après déduction du passeport CAF pour les familles bénéficiaires et de 0,70 € à 3,90 € par demi-journée.

Le prix du repas varie de 1 € à 3 € selon le quotient familial.





La fenêtre s'ouvre sur...

La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

LA BIBLIOTHÈQUE FRANCOPHONE MULTIMÉDIA (BFM) ET SON RÉSEAU

La Bfm et ses 5 bibliothèques de quartier (Landouge, l'Aurence, le Vigenal, la Bastide, Beaubreuil) proposent plusieurs actions à destination des écoles élémentaires :

- le prêt de documents en prêts collectifs (40 documents par classe ou 140 documents pour une BCD) ;
- le prêt de lectures groupées (1 même titre pour chaque enfant d'une classe) ;
- les accueils de classe dans les Bfm (visite autonome ou découverte, accueils thématiques ou en lien avec ses expositions).

Parallèlement, chaque bibliothèque développe une programmation culturelle et des activités destinées aux enfants pendant leur temps de loisirs.

bfm.limoges.fr

Bfm l'Aurence - 29 rue Marcel-Vardelle
05 55 05 02 85

Bfm Beaubreuil - place de Beaubreuil
05 55 35 00 60

Bfm La Bastide - 45 rue Georges-Braque
05 55 45 85 20

Bfm Landouge - rue Jacques-Brel
05 55 45 85 16

Bfm Le Vigenal - rue du Docteur-Jacquet
05 55 45 85 15

LE SALON LITTÉRAIRE *LIRE À LIMOGES*

Dès l'automne, les enseignants des établissements scolaires de Limoges ont la possibilité d'inscrire leurs classes aux diverses actions jeunesse présentées sur le site internet du Salon : les prix littéraires jeunesse - prix Biscuit (cycle 3) et prix Étinzelles (lycées), un projet scolaire collaboratif, les rencontres en classe, etc. Le Salon accueille chaque année une trentaine d'auteurs jeunesse venus rencontrer leurs lecteurs sur les stands de dédicaces et animer pour certains des ateliers gratuits tout au long du week-end.

Où nous suivre : lire.limoges.fr

LES CENTRES CULTURELS MUNICIPAUX DE LIMOGES

Une offre d'ateliers annuels et de stages vacances est proposée aux enfants désireux de découvrir la pratique d'un art ou d'un loisir culturel.

En fin d'année des spectacles et des expositions permettent aux familles de voir le travail réalisé par les enfants pendant l'année.
<https://centresculturels.limoges.fr>

Centre culturel Jean-Gagnant

7 avenue Jean-Gagnant - 05 55 45 94 00

Centre culturel Jean-Le-Bail

9 rue Jean-Le-Bail - 05 55 45 61 68

Centre culturel Jean-Macé

16 rue de New-York - 05 55 45 61 67

LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Au conservatoire de Limoges, 3 spécialités sont enseignées : la musique (dont la voix) – la danse – le théâtre. Elles sont ouvertes à tous dès 6 ans avec des séquences d'éveil qui permettent un premier pas vers une découverte du monde artistique.

Pour les enfants qui souhaitent approfondir la spécialité musique, des classes à horaires aménagés musicales (CHAM) permettent l'apprentissage de la musique pendant le temps scolaire. Deux demi-journées hebdomadaires proposent aux élèves d'appréhender la vie musicale dès l'école élémentaire sans modification du programme général d'enseignement. Les deux écoles primaires partenaires du Conservatoire de Limoges sont les écoles Jules-Ferry et Montmailler. Les élèves de CM2 intéressés par la danse, débutants ou non, peuvent intégrer dès la 6^e, les classes à horaires aménagés danse du collège Renoir (inscription auprès du collège dès le mois de février).

Deux musiciennes, enseignantes du



La fenêtre s'ouvre sur...

La culture

conservatoire, interviennent au sein d'écoles maternelles et élémentaires de la ville, par cycle de 3 ans, selon les projets pédagogiques portés par les équipes enseignantes. Des actions éducatives et artistiques permettent chaque année aux élèves de participer à des restitutions ouvertes aux familles et à tout public. Le Conservatoire propose la venue d'enseignants dans les écoles pour des temps de présentation des instruments.
9 rue Fitz-James, 87000 Limoges
05 55 45 95 50
conservatoire.limoges.fr

L'OPÉRA

Venez en famille à l'Opéra ou à la Maison des arts et de la danse (anciennement le centre culturel Jean-Moulin - 76 avenue des Sagnes) ! Découvrez le spectacle vivant à travers des propositions variées, issues du répertoire : opéras, concerts symphoniques, récitals, spectacles chorégraphiques, rencontres, ... Une programmation diverse pour petits et grands !
Des parcours de pratique chorégraphique sont également possibles à la MAD, des débutants aux danseurs initiés (danse contemporaine, classique, urbaine et africaine).
operalimoges.fr/agitateurlyrique
48 rue Jean-Jaurès - 05 55 45 95 95
du mardi au samedi de 12h30 à 18h30

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Pendant les vacances scolaires, des visites et ateliers sont proposés par Ville d'art et d'histoire pour découvrir et comprendre l'architecture et le patrimoine. Ludiques et interactives, les animations s'adressent aux enfants de 4 à 14 ans sous la forme de jeux de pistes, d'ateliers créatifs ou de visites surprenantes et décalées !

Réservation auprès de l'Office de tourisme
12 boulevard de Fleurus - 05 55 34 46 87
www.destination-limoges.com

LE MUSÉE DE LA RÉSISTANCE

Des animations sont proposées tout au long de l'année pour le jeune public. L'application "Résistance en poche" propose aux 8-13 ans une visite interactive, le jeune visiteur peut ainsi découvrir de façon ludique les faits historiques et les valeurs véhiculées par ce musée du XX^e siècle.
7 rue Neuve-Saint-Etienne - 05 55 45 84 44

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Toute l'année des balades découvertes, des visites thématiques et activités familiales sont proposées au fil des expositions temporaires et permanentes, l'occasion, avec ou sans guide, de venir apprécier les collections : Émaux, Beaux-Arts, Antiquités Égyptiennes et Histoire de Limoges.
1 place de l'Évêché - 05 55 45 98 10

Site commun aux deux musées :
musees.limoges.fr



Retrouvez toutes les programmations et informations pratiques des structures culturelles sur limoges.fr - rubrique Dynamique, Culture et Patrimoine. Maison des arts et de la danse (MAD), Esplanade Jean-Moulin - 05 55 35 04 10 (du lundi au vendredi de 12h30 à 18h30). et suivez leurs actualités avec l'agenda culturel 2 mois à Limoges

La fenêtre s'ouvre sur...

Les sports

MERCREDIS SPORTIFS

- 2 Journées portes ouvertes les mercredis 11 et 18 septembre
- Initiation à une activité sportive tous les mercredis en période scolaire du mercredi 25 septembre 2024 au mercredi 28 mai 2025 (28 séances)

L'initiation à la pratique sportive est un axe fort de la politique sportive municipale. C'est dans ce sens que la Ville met en place le dispositif *Mercredis Sportifs* qui permet aux jeunes de 5 à 11 ans de découvrir et de s'initier tous les mercredis en période scolaire à une activité physique et sportive.

L'objectif affiché n'est pas la spécialisation ou la performance, mais de permettre aux jeunes d'avoir une première approche d'une

discipline sportive susceptible par la suite de leur donner envie de rejoindre le milieu sportif associatif.

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Une quinzaine de disciplines est proposée : VTT, tennis, roller, basketball, football, escalade, golf, multisports, tir à l'arc...).

Nouveauté : l'apprentissage de la natation pour les enfants nés de 2015 à 2018.

À l'issue des portes ouvertes un forfait annuel en fonction du QF pour une activité de septembre à mai (environ 28 séances) est mis en place.

Tarif 1 QF de 0 à 600	Tarif 2 QF de 601 à 1 200	Tarif 3 QF de 1 201 à 1 800	Tarif 4 QF de + 1 801	Tarif 5 Famille résidant hors limoges
15 €	23 €	34 €	50 €	75 €

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignements : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : à partir du 19 septembre 2024 sur limoges.fr et sur rendez-vous au service des sports - Maison municipale des sports.



La fenêtre s'ouvre sur...

Les sports

SPORTEZ-VOUS BIEN À LIMOGES **1 semaine à chaque petites vacances** **(sauf à Noël) et toutes les semaines** **des vacances d'été**

L'opération *Sportez-vous-bien à Limoges* a pour but de proposer un programme d'activités sportives durant les vacances scolaires (Toussaint, hiver, printemps et été) afin de permettre aux jeunes Limougeauds de 6 à 16 ans de pratiquer un sport, découvrir de nouvelles activités sportives et les fondamentaux d'une discipline dans un cadre convivial et ludique.

Par cette opération, la Ville de Limoges

favorise la passerelle entre le jeune et le mouvement associatif.

De nombreuses disciplines sportives sont proposées en formule stages d'une semaine (matin ou après-midi) en fonction des âges (6-9 ans, 9-12 ans et 12-16 ans) : foot, basket, roller, escalade, canoë-kayak, stand up paddle, VTT, équitation, ski nautique, plongée, patinage, tennis, athlétisme...

L'encadrement pour toutes ces activités est assuré par des éducateurs diplômés de la direction des sports et d'associations sportives.

Forfait pour un stage de 5 séances :

Tarif 1 QF de 0 à 600	Tarif 2 QF de 601 à 1 200	Tarif 3 QF de 1 201 à 1 800	Tarif 4 QF de + 1 801	Tarif 5 Famille résidant hors limoges
6 €	9 €	12 €	17 €	35 €

Les inscriptions et les paiements se font principalement en ligne avec tarification au quotient familial (les tickets sport, Caf loisirs... sont acceptés).

Renseignement : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h au **05 55 45 65 50**

Inscriptions : limoges.fr

Sportez-vous bien Toussaint 2024 - du 28 au 31 octobre (sauf le 1^{er} novembre) -
inscription mardi 15 octobre

Sportez-vous bien Hiver 2025 - du 03 au 07 mars - inscription mardi 18 février

Sportez-vous bien Pâques 2025 - du 28 au 30 avril - inscription mardi 15 avril

Sportez-vous bien Été 2025 - du 7 juillet au 29 août - inscription mardi 24 juin

La fenêtre s'ouvre sur...

La citoyenneté

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Dans le respect de la neutralité politique et dans une démarche de démocratie participative voulue et initiée par Monsieur le Maire, la Ville a mis en place, en novembre 2016, pour la première fois à Limoges, un conseil municipal des enfants (CME). Ce nouveau conseil, élu en novembre 2022, est composé de 66 enfants, 33 filles et 33 garçons. Répartis en 4 commissions thématiques, les jeunes élus proposent et mettent en place des projets pour améliorer le quotidien de leurs camarades et favoriser le bien-vivre ensemble. Ainsi, par leur engagement citoyen, ils participent activement à la vie de leur ville.

Parmi les actions portées par les jeunes élus, au cours des mandats précédents, on peut citer la mise en place de la journée sans voiture dans le centre-ville de Limoges, la conception du jeu « gaspille moins » sur la bonne gestion des dates limites de consommation, la rédaction d'un guide sur le bien-vivre à l'école, la réalisation de pastilles vidéo sur les valeurs du sport en partenariat avec le Comité départemental Olympique et sportif de la Haute-Vienne 87, la création d'un clip vidéo sur la solidarité avec la remise de clés USB aux associations d'aide à la scolarité des enfants, l'installation de sites pour faire classes dehors dans les espaces verts de la ville, l'enregistrement d'émissions de radio sur le thème de la prise de parole en partenariat avec France Bleu Limousin.

Les jeunes élus du dernier mandat ont réalisé, au sein de leur commission, les projets suivants :

- commission culture et animations, organisation de la manifestation Limoges en couleurs, une journée conviviale et festive dans le centre-ville de Limoges pour utiliser l'espace public différemment, de manière ludique, en décorant le mobilier urbain, en dessinant des jeux sur la chaussée, en proposant des animations culturelles... ;

- commission vivre ensemble et citoyenneté, création d'un jeu escape game pédagogique sur la thématique du cyber harcèlement et de la protection des données personnelles, à destination des enseignants des écoles primaires et des familles ;

- commission cadre de vie et environnement, mise en place d'un projet de végétalisation des façades ou des cours d'école avec l'installation de récupérateurs d'eau et la rédaction d'un dépliant pour expliquer et sensibiliser les élèves sur l'intérêt de cette démarche ;

- commission sport et santé, organisation d'une course des enfants avec de nombreuses animations en partenariat avec le club Limoges Athlé 87 dans le cadre du meeting national d'athlétisme pour sensibiliser les jeunes et leur famille sur l'importance et les bienfaits du sport.

Limoges.fr rubrique Citoyenne/Le conseil municipal des enfants
<https://www.limoges.fr/pratique/le-conseil-municipal-des-enfants>



La fenêtre s'ouvre sur...

La citoyenneté



Course des enfants - juin 2024

LIMOGES, VILLE AMIE DES ENFANTS

La Ville de Limoges, a été honorée pour la seconde fois en 2021, du titre « Ville amie des enfants » remis par l'Unicef. Ce titre reconnaît son engagement pour défendre et promouvoir les droits et les intérêts des enfants et des jeunes. Limoges participe aux actions nationales de l'Unicef notamment la journée mondiale pour l'enfance le 20 novembre et la journée Uniday le dernier mercredi de mai. En cohérence avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Ville de Limoges met en œuvre les 5 engagements des villes amies des enfants, inscrits dans le projet éducatif de la Ville de Limoges :

- assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant son épanouissement, son respect et son individualité ;
- affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, toute forme de discrimination et agir en faveur de l'équité ;
- proposer un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire ;
- promouvoir et valoriser la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune ;
- nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Les contacts utiles

Mairie de Limoges	1 square Jacques-Chirac 05 55 45 60 00 site internet : limoges.fr
Police municipale	64 rue Armand-Barbès 05 55 10 56 10
Inspection académique	13 rue François-Chénieux 05 55 11 40 40
Rectorat	5 allée Alfred-Leroux 05 55 11 40 40
Service départemental Jeunesse, engagement, sport (SDJES)	5 allée Alfred-Leroux 05 55 11 40 40
Centre médico psycho-pédagogique	4 avenue Saint-Surin 05 55 77 32 39
Agence Régionale de Santé	24 rue Donzelot 09 69 37 00 33
CAF de la Haute-Vienne	25 rue Firmin-Delage 08 10 25 87 10
Direction départementale de l'Emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations	2 allée Saint-Alexis 05 19 76 12 00
CPAM de la Haute-Vienne	22 avenue Jean-Gagnant 36 46



Référents périscolaires

ARISTIDE-BESLAIS 06 69 07 72 87	AIGUEPERSE-CORGNAC 06 69 07 70 88	DE-CASTELBAJAC/ FEUILLANTS 06 69 07 66 75
BÉNÉDICTINS 06 69 07 72 96	JEAN-LE-BAIL 06 98 81 96 44	BELLEVUE 06 69 07 72 25
CONDORCET-ROUSSILLON 06 69 07 68 72	JEAN-MACÉ 06 69 07 92 31	DESCARTES 06 69 07 56 39
ÉDOUARD-HERRIOT 06 69 07 59 45	JEAN-ZAY / SAINT-LAZARE 06 69 07 82 74	GÉRARD-PHILIPPE 06 69 07 60 93
JACQUES-BREL 06 69 07 54 61	JOLIOT-CURIE 06 98 63 15 79	LA BRÉGÈRE 06 69 07 67 63
JULES-FERRY 06 98 89 16 68	LANDOUGE 06 69 66 75 90	LÉON-BERLAND 06 69 65 98 55
LA BASTIDE 06 69 07 69 25	LÉON-BLUM 06 98 72 23 07	LE VIGENAL 06 69 07 88 16
MONTJOVIS 06 69 66 74 39	MADOUMIER 07 63 44 00 50	LES HOMÉRIDES 06 69 07 66 93
PONT-NEUF 06 69 07 82 34	ODETTE-COUTY 06 69 07 57 00	MARCEL-PROUST 06 69 07 95 81
RAOUL-DAUTRY 06 69 07 73 62	VICTOR-CHABOT 06 69 07 82 55	MONTMAILLER 06 69 07 98 63
RENÉ-BLANCHOT 06 69 07 78 25	VICTOR-HUGO 06 69 07 86 48	MONTALAT 06 99 58 35 30

Le memento pratique de paiement

COMMENT ? QUAND ? OÙ ? PAYER :

- Les garderies
- La restauration de vos enfants et le temps de midi
- Les accueils de loisirs et les séjours de vacances
- L'accueil de votre enfant en crèche collective et familiale.

RENSEIGNEMENTS

Direction de la jeunesse
5 rue Jean-Pierre-Timbaud
87031 LIMOGES cedex

05 55 45 61 41

05 55 45 65 78

05 55 45 97 11 (crèches)

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h



LES TARIFS (CF - TARIFS P.18-19)

GARDERIES

de 0,40 € à 1,40 €/heure

RESTAURATION SCOLAIRE

de 1 € à 5,15 €/repas

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI*

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

de **6,20 €** à **9,25 €** la demi-journée sans repas

de **7,20 €** à **13,40 €** la matinée avec repas

ACCUEIL DE LOISIRS

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

PENDANT LES VACANCES (3/12 ans)*

Tarif transport entre le point d'accueil et l'ALSH, pendant les vacances, l'aller/retour : 1,55 €

** Pour les enfants en situation de handicap, qui fréquentent les accueils de loisirs à raison de quelques heures de présence seulement, une minoration du tarif de 50% est appliquée.*

CLUB ADOS PENDANT LES VACANCES (12/17 ans)

de **11,35 €** à **18,55 €** la journée avec repas

de **6,20 €** à **9,25 €** la demi-journée sans repas

SÉJOURS AVEC NUITÉES

hiver : de **42,50 €** à **47,50 €/jour**

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial (1 p. 42)

CRÈCHES

de 0,52 € à 4,33 €/heure à titre indicatif

(4 p. 42)



LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT

Vous pouvez régler votre facture en vous connectant à votre espace personnel dès sa mise en ligne et jusqu'à la date limite de paiement. jeunesse.limoges.fr

AVANT LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Les moyens de paiement acceptés sont :

- **Le prélèvement automatique** (2 p. 42)
Votre compte est débité entre le 10 et le 15 de chaque mois : vous disposez de deux semaines entre la publication de la facture et le prélèvement pour la vérifier et si nécessaire la faire rectifier.
- **Le paiement sécurisé par internet par carte bancaire** (3 p. 42)
Une solution de télépaiement sécurisé (dans mon tableau de bord : rubrique mes factures).
- **Par carte bancaire, chèques vacances, CESU, à la direction de la jeunesse sur rendez-vous :**
[limoges.fr/Mes démarches/Famille et jeunesse/Réservez votre rendez-vous en ligne](http://limoges.fr/Mes%20d%C3%A9marches/Famille%20et%20jeunesse/R%C3%A9servez%20votre%20rendez-vous%20en%20ligne).

- **Chèques vacances** : pour régler uniquement les séjours avec nuitées et accueils de loisirs sans hébergement.
- **CESU pour régler uniquement** : les garderies, les accueils de loisirs sans hébergement mercredis et vacances pour les enfants de moins de 6 ans, les crèches. Veuillez prendre RDV en ligne avant de vous présenter à la Direction de la jeunesse pour tout règlement.



- ▲ **E-CESU** : pour utiliser ce moyen de paiement, veuillez contacter préalablement la régie jeunesse au 05 55 45 65 78

APRÈS LA DATE LIMITE DE PAIEMENT EN RÉGIE

Attendez de recevoir l'avis des sommes à payer du Trésor Public. Le règlement s'effectue alors auprès du service de Gestion comptable Limoges et amendes en utilisant parmi les moyens de paiement suivants, celui à votre convenance :

- **Le paiement sécurisé par internet**
Si vous payez en ligne : dans « mon tableau de bord, rubrique « mes factures - TIPI VILLE DE LIMOGES ». Le numéro du titre figure sur l'avis des sommes à payer.
- **Le paiement de proximité chez votre buraliste. Un datamatrix, et la mention « payable chez un buraliste » doivent figurer sur l'avis.**
 - o Par carte bancaire
 - o En espèces
- **Le paiement par voie postale**
Libellez votre chèque à l'ordre du Trésor Public en joignant le talon de paiement.
Adresse postale : Centre d'encaissement des finances publiques de Lille - 59885 LILLE CEDEX 9

Le mémento pratique de paiement

QUELQUES RÈGLES À RETENIR

- La facturation est mensuelle et mise en ligne entre le 20 et le 25 de chaque mois.
- Les repas, les garderies, les études et les accueils de loisirs doivent être préalablement réservés.
- Les tarifs sont majorés de 50% en cas d'absence de réservation.
- **Toute réservation de repas, de garderie ou d'accueil de loisirs donne lieu à facturation.**
- Si l'enfant réside hors Limoges, une majoration de 25% est appliquée.
- Si l'enfant est récupéré en retard d'une garderie ou d'un accueil de loisir, une majoration de 4 € sera appliquée.
- Pour les réservations et annulations des activités, veuillez vous référer au règlement général des activités téléchargeable sur le portail jeunesse.



Pensez à :

- Créer un espace personnel afin de pouvoir accéder aux démarches en ligne et visualiser la facture.
- Vérifier que vous avez bien renseigné votre adresse mail dans votre espace personnel.
- Annuler si vous ne pouvez bénéficier du service pour ne pas être facturé.
- Communiquer votre numéro d'allocataire CAF pour bénéficier des tarifs réduits.
- Communiquer votre passeport CAF pour bénéficier des tarifs réduits en accueils de loisirs (6€/j si QF ≤ 400 et 5,60 €/j si QF ≤ 726) et séjours de vacances (14 €/j si QF ≤ 400 et 11€/j si QF ≤ 726).
- Signaler tout changement : état civil, situation familiale, adresse, coordonnées téléphoniques, mails sur le portail à l'onglet « À VOTRE ÉCOUTE ».



Le memento pratique de paiement

CALENDRIER DE FACTURATION

RESTAURATION • GARDERIE • ACCUEIL DE LOISIRS • CRÈCHES

FIN DU MOIS DE CONSOMMATION	MISE EN LIGNE DE LA FACTURE	PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE	DATE LIMITE DE PAIEMENT
JUILLET	23/08/2024	10/09/2024	16/09/2024
AOÛT	23/09/2024	10/10/2024	16/10/2024
SEPTEMBRE	23/10/2024	12/11/2024	15/11/2024
OCTOBRE	22/11/2024	11/12/2024	16/12/2024
NOVEMBRE	20/12/2024	10/01/2025	16/01/2025
DÉCEMBRE	22/01/2025	10/02/2025	14/02/2025
JANVIER	21/02/2025	10/03/2025	14/03/2025
FÉVRIER	21/03/2025	10/04/2025	16/04/2025
MARS	22/04/2025	12/05/2025	15/05/2025
AVRIL	22/05/2025	11/06/2025	16/06/2025
MAI	23/06/2025	10/07/2025	16/07/2025
JUIN	22/07/2025	11/08/2025	18/08/2025
JUILLET	25/08/2025	11/09/2025	15/09/2025
AOÛT	22/09/2025	10/10/2025	16/10/2025

Le mémento pratique de paiement

QUOTIENT FAMILIAL



- Il permet de déterminer le tarif qui vous est appliqué et de bénéficier de tarifs réduits.
- Vous n'êtes pas allocataire CAF, vous avez un seul enfant, relevez d'un régime particulier (MSA...) ou ne remplissez pas les conditions d'attribution des allocations familiales : vous pouvez faire calculer votre quotient familial à la direction de la jeunesse, sur présentation d'un justificatif fiscal récent.
- Signalez à la direction de la jeunesse tout changement de situation familiale ou professionnelle survenu en cours d'année.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE



- Le règlement financier avec contrat de prélèvement automatique, et le mandat de prélèvement SEPA, disponibles en téléchargement sur le portail jeunesse doivent être retournés dûment complétés et signés à la direction de la jeunesse accompagnés d'un RIB. À défaut de retour des documents signés et du RIB, le prélèvement ne peut pas être activé.

PAIEMENT INTERNET



- Créez votre espace personnel jeunesse.limoges.fr
Vous pourrez ainsi visualiser vos factures, les payer en ligne et effectuer d'autres démarches.

RESSOURCES



- Pour la facturation des crèches, les ressources entrant dans le calcul du tarif horaire sont constituées par l'ensemble des revenus imposables de l'année N-2, avant déductions et abattements fiscaux, telles qu'elles sont enregistrées par la CAF plus le nombre d'enfants à charge

Pour plus de détails, consultez le site de services en ligne services.limoges.fr (rubrique jeunesse)







Le calendrier scolaire

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du lundi 21 octobre 2024
au vendredi 1^{er} novembre 2024 inclus

VACANCES DE NOËL

Du lundi 23 décembre 2024
au vendredi 3 janvier 2025 inclus

VACANCES D'HIVER

Du lundi 24 février 2025
au vendredi 7 mars 2025 inclus

VACANCES DE PRINTEMPS

Du lundi 21 avril 2025
au vendredi 2 mai 2025 inclus

VACANCES D'ÉTÉ

Le vendredi 4 juillet 2025 après la classe



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Vienne



Direction de la jeunesse

5 rue Jean-Pierre-Timbaud

87031 Limoges cedex 1

tél. 05 55 45 61 30

limoges.fr

